



## Extrait du Registre des Arrêtés du Maire

Nous, Maire de la Commune de VERZENAY,

**Objet de l'arrêté : voirie –**

**Règlement de circulation et de stationnement - Rue André Charpentier**

**N°20-24 :**

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu la demande d'arrêté de circulation et de stationnement effectuée par la société MARRON TP-REIMS-10 rue de Bétheny-La Neuville-51100 REIMS, représentée par Madame Agathe MENESSION, pour des travaux de branchement électrique et traversée de chaussée, sis Rue André Charpentier, à partir du Mardi 02 avril jusqu'au vendredi 12 avril 2024 inclus, de 08 h 00 à 18 h 00,

Considérant que les travaux de de branchement électrique et traversée de chaussée, sis Rue André Charpentier, à partir du Mardi 02 avril jusqu'au vendredi 12 avril 2024 inclus, nécessite la réglementation de la circulation et du stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours,

### **ARRÊTE :**

ARTICLE 1- Le stationnement est interdit dans les deux sens de circulation, dans le haut de la rue André Charpentier, à partir du Mardi 02 avril jusqu'au vendredi 12 avril 2024 inclus, de 08 h 00 à 18 h 00,

ARTICLE 2- La circulation est alternée et rétrécie, au droit du chantier, dans le haut de la rue André Charpentier, à partir du Mardi 02 avril jusqu'au vendredi 12 avril 2024 inclus, de 08 h 00 à 18 h 00, sauf en cas d'interventions nécessaires pour la conservation des personnes et des biens,

ARTICLE 3- Le cheminement des piétons sera dévié par panneaux et l'accessibilité des secours et des services sera maintenue,

ARTICLE 4- Les panneaux de signalisation et barrières seront apposés par l'entreprise pour permettre l'application des présentes dispositions,

ARTICLE5- Monsieur le Maire ou son représentant ainsi que Monsieur le Commandant de gendarmerie de Beaumont-sur-Vesle sont chargés chacun en ce qui concerne l'exécution du présent arrêté qui sera affiché.

Verzenay, le 28 février 2024

Le Maire, Cyrille DUTERNE

